MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 405 14 avril 2003

SOMMAIRE

A & K Invest S.A., Bertrange 19437	Israel 2000, Sicav, Luxembourg	19401
A & K Invest S.A., Bertrange 19438	IT Masters Technologies S.A., Information Tech-	
A.N.A. S.A., Luxembourg	nology Masters Technologies S.A., Walferdange	19402
A.N.A. S.A., Luxembourg	James Invest, S.à r.l., Luxembourg	19419
A.N.A. S.A., Luxembourg	Jesjanse S.A., Luxembourg	19400
Administration Office & Consultancy S.A., Luxem-	Linux Holding S.A., Luxemburg	19434
bourg 19439	Luguna Holdings S.A., Luxembourg	19439
Administration Office & Consultancy S.A., Luxem-	Lux-IS, S.à r.l., Bertrange	19436
bourg	Lux-IS, S.à r.l., Bertrange	19437
Alina S.A., Luxembourg 19404	Mart S.A., Luxembourg	19401
Aloha International S.A., Luxembourg 19402	Marvi S.A., Luxembourg	19408
Altaire S.A., Luxembourg	MGR Holding International S.A., Luxembourg	19394
Azufin S.A., Luxembourg 19406	Parfield S.A., Luxembourg	19410
Baypoint S.A., Luxembourg	Parmeria S.A.H., Luxembourg	19397
Berton Company S.A., Luxembourg 19406	Pedus Service, S.à r.l., Niederanven	19408
Big Smile S.A., Luxembourg	Perlefin, S.à r.l., Luxembourg	19433
Big Smile S.A., Luxembourg	Picabo S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	19414
Ceramica International Holdings, S.à r.l., Luxbg 19423	Picabo S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	19414
Ceramica International Holdings, S.à r.l., Luxbg 19425	Picabo S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	19414
CO.X Holding S.A., Luxembourg 19397	Picabo S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	19414
Cofide International S.A., Luxembourg 19428	PWR Investment S.A., Luxembourg	19403
Demolux S.A., Foetz	Qualidalle S.A., Foetz	19396
Dyllandi S.A., Luxembourg 19401	Resitec S.A., Foetz	19415
Faircoast S.A., Luxembourg 19439	(Robert) Schickes, succ. R. Wagner, S.à r.l., Berel-	
Flamis, S.à r.l., Luxembourg 19405	dange	19410
FPA S.A., Luxembourg	Sivry S.A.H., Luxembourg	19414
Fructidéveloppement S.A., Luxembourg 19400	SOFITRA S.A., Société de Financement pour les	
Gargano S.A., Luxembourg	Transports S.A., Luxembourg	19407
General Mills Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 19415	Solpar S.A., Luxembourg	19409
GF 3000 Holding S.A., Luxembourg 19402	SSCC Lux IV, S.à r.l., Luxembourg	19407
Gralor, S.à r.l., Luxembourg	SSCC Lux VI, S.à r.l., Luxembourg	19407
GSD-Corporation S.A., Luxembourg 19428	Steniel (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	19403
Holzbau Controling, G.m.b.H., Junglinster 19396	T.S.D. Investments S.A	19408
Indigo Investments S.A., Luxembourg 19409	T.S.D. Investments S.A	19408
InterRent, S.à r.l., Luxembourg 19394	Takeoff Investments S.A., Luxembourg	19426
InterRent, S.à r.l., Luxembourg 19394	Takeoff Investments S.A., Luxembourg	19428
InterRent, S.à r.l., Luxembourg 19395	United Consulting S.A., Luxembourg	19404
InterRent, S.à r.l., Luxembourg 19395	Varisa Holding S.A., Luxembourg	19410
InterRent, S.à r.l., Luxembourg 19395	Varisa Holding S.A., Luxembourg	19410
IntesaBci Holding International S.A., Luxembourg 19396	Zenitel S.A.H., Luxembourg	19415
Invesco Eco 2000 S.A., Luxemborug	· G	

MGR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 73.512.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 20 février 2003

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Federico Franzina de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 20 février 2003, Madame Maria Chiapolino, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Conformément à l'article 7 des Statuts, l'assemblée des actionnaires procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011625.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

InterRent, Société à responsabilité limitée, au capital social de 2.000.000 LUF.

Siège social: Luxembourg, 88, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 10.010.

Société constituée suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 1971, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 60 du 5 mai 1972, acte modificatif reçu par Maître André Prost, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 février 1982, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 111 du 26 mai 1982; signification de cessions de parts faite par l'huissier Pierre Kremmer de Luxembourg, en date du 24 novembre 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 48 du 4 février 1994.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

InterRent, Société à responsabilité limitée

A. Losch

Le gérant

(012603.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

InterRent, Société à responsabilité limitée, au capital social de 2.000.000 LUF.

Siège social: Luxembourg, 88, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 10.010.

Société constituée suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 1971, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 60 du 5 mai 1972, acte modificatif reçu par Maître André Prost, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 février 1982, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 111 du 26 mai 1982; signification de cessions de parts faite par l'huissier Pierre Kremmer de Luxembourg, en date du 24 novembre 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 48 du 4 février 1994.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

InterRent, Société à responsabilité limitée

A. Losch

Le gérant

(012604.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

InterRent, Société à responsabilité limitée, au capital social de 2.000.000 LUF.

Siège social: Luxembourg, 88, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 10.010.

Société constituée suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 1971, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 60 du 5 mai 1972, acte modificatif reçu par Maître André Prost, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 février 1982, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 111 du 26 mai 1982; signification de cessions de parts faite par l'huissier Pierre Kremmer de Luxembourg, en date du 24 novembre 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 48 du 4 février 1994.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

InterRent, Société à responsabilité limitée

A. Losch

Le gérant

(012606.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

InterRent, Société à responsabilité limitée, au capital social de 2.000.000 LUF.

Siège social: Luxembourg, 88, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 10.010.

Société constituée suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 1971, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 60 du 5 mai 1972, acte modificatif reçu par Maître André Prost, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 février 1982, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 111 du 26 mai 1982; signification de cessions de parts faite par l'huissier Pierre Kremmer de Luxembourg, en date du 24 novembre 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 48 du 4 février 1994.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

InterRent, Société à responsabilité limitée

A. Losch

Le gérant

(012612.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

InterRent, Société à responsabilité limitée, au capital social de 2.000.000 LUF.

Siège social: Luxembourg, 88, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 10.010.

Société constituée suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 1971, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 60 du 5 mai 1972, acte modificatif reçu par Maître André Prost, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 février 1982, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 111 du 26 mai 1982; signification de cessions de parts faite par l'huissier Pierre Kremmer de Luxembourg, en date du 24 novembre 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 48 du 4 février 1994.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

InterRent, Société à responsabilité limitée

A. Losch

Le gérant

(012615.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

HOLZBAU CONTROLING, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale Commerciale Langwies.

Im Jahre zweitausenddrei, den fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Rolf Peter Schmitz, Zimmermeister, wohnhaft in D-54675 Mettendorf, 20, Auf der Lehmkaul.

Alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HOLZBAU CONTROLING G.m.b.H., mit Sitz in L-6430 Echternach, 13, route de Diekirch,

noch nicht eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Diekirch,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 17. März 2003, einregistriert in Echternach am 21. März 2003, Band 354, Blatt 70, Fach 3, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Der vorbenannte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat den unterzeichneten Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird von Echternach nach L-6131 Junglinster, Zone Artisanale Commerciale Langwies (Immeuble Coplaning) verlegt.

Zweiter Beschluss

Gemäss vorstehendem Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 3 der Statuten abgeändert, und erhält folgenden Wortlaut:

«Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Junglinster.»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr 445- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Schmitz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 25 mars 2003, vol. 354, fol. 70, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 27. März 2003.

H. Beck.

(900512.3/201/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2003.

IntesaBci HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 44.318.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC05237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

IntesaBci HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

(011445.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

QUALIDALLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 56.439.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012194.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

PARMERIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 5.391.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril2003.

FIDUPAR

Signatures

(011972.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

CO.X HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 92.365.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 70.491,

ici représentée par son administrateur-délégué:

Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean Lambert, prénommé.

Lequel comparant, agissant ès dit qualité, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de CO.X HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à trois millions Euros (EUR 3.000.000,-) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émis-sion ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

- Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.
- **Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

- Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées Générales

- Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.
- Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à neuf heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ six mille sept cent cinquante Euros (EUR 6.750.-).

Réunion en Assemblée Générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, rte d'Arlon.
- b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
 - c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
 - 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2008.
- 4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateurdélégué.
 - 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 25 mars 2003, vol. 354, fol. 71, case 8. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1er avril 2003.

H. Beck.

(012015.3/201/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

ALTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 45.147.

Par un avis daté du 16 janvier 2002, enregistré le 21 janvier 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 janvier 2002 et, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°663 du 29 avril 2002, REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (R.C. B 42.802) a dénoncé une convention de services qu'elle aurait conclue avec ALTAIRE S.A.

Il s'avère qu'aucune telle convention de services n'a été conclue entre ALTAIRE S.A. et REGUS LUXEMBOURG S.A. et que cette publication a été faite par erreur, ALTAIRE S.A. étant liée à une convention de service avec BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme, 26, boulevard Royal, L-2016 Luxembourg R.C. B 15.396 qui agit en qualité de domiciliataire de cette société.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012061.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

FRUCTIDEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 77.089.

Par un avis daté du 16 janvier 2002, enregistré le 21 janvier 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 janvier 2002 et, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°663 du 29 avril 2002, REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (R.C. B 42.802) a dénoncé une convention de services qu'elle aurait conclue avec FRUCTIDEVELOPPEMENT S.A.

Il s'avère qu'aucune telle convention de services n'a été conclue entre FRUCTIDEVELOPPEMENT S.A. et REGUS LUXEMBOURG S.A. et que cette publication a été faite par erreur, FRUCTIDEVELOPPEMENT S.A. étant liée à une convention de service avec BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme, 26, boulevard Royal, L-2016 Luxembourg R.C. B 15.396 qui agit en qualité de domiciliataire de cette société.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012062.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

JESJANSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 75.329.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 20 août 2002 au siège social

L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame Brigitte Gathy, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière Mademoiselle Laurence Leleu, administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012339.2/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

MART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.360.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement vendredi 7 février 2003 que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 5 juillet 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012111.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

DYLLANDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.808.

Par un avis daté du 16 janvier 2002, enregistré le 21 janvier 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 janvier 2002 et, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°663 du 29 avril 2002, REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (R.C. B 42.802) a dénoncé une convention de services qu'elle aurait conclue avec DYLLANDI S.A.

Il s'avère qu'aucune telle convention de service n'a été conclue entre DYLLANDI S.A. et REGUS LUXEMBOURG S.A. et que cette publication a été faite par erreur, DYLLANDI S.A. étant liée à une convention de service avec BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme, 26, boulevard Royal, L-2016 Luxembourg R.C. B 15.396 qui agit en qualité de domiciliataire de cette société.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012063.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ISRAEL 2000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 47.222.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

F. Waltzing / C. Bouillon

Mandataire commercial / Fondé de Pouvoir

(012119.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

IT MASTERS TECHNOLOGIES S.A., INFORMATION TECHNOLOGY MASTERS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise. R. C. Luxembourg B 64.136.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 mars 2003 que:

- 1) Messieurs Philippe Moitroux, Jean-Marc Trinon, Bernard Lemercier et la société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. ont démissionné de leur fonction d'administrateurs de la Société.
 - 2) que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs avec effet immédiat:
 - 1. M. Stephen B. Solcher, Vice President, Treasurer, demeurant à 4226 Whitman, Houston, Texas 77042 USA,
- 2. M. John W. Cox, Vice President Chief Financial Officer and Chief Accounting Officer, demeurant à 4030 Swarthmore Street, Houston, Texas, 77005 USA.
- 3. M. Stephen I. Griffiths, Vice President Finance EMEA, demeurant à Frans van Mierisstraat 87, 1071 RN Amsterdam, Pays-Bas.

Le mandat des administrateurs expirera à l'issue de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour extrait et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012120.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

GF 3000 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 80.186.

Par un avis daté du 16 janvier 2002, enregistré le 21 janvier 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 janvier 2002 et, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°663 du 29 avril 2002, REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (R.C. B 42.802) a dénoncé une convention de services qu'elle aurait conclue avec GF 3000 HOLDING S.A.

Il s'avère qu'aucune telle convention de service n'a été conclue entre GF 3000 HOLDING S.A. et REGUS LUXEM-BOURG S.A. et que cette publication a été faite par erreur, GF 3000 HOLDING S.A. étant liée à une convention de service avec BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme, 26, boulevard Royal, L-2016 Luxembourg R.C. B 15.396 qui agit en qualité de domiciliataire de cette société.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012064.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ALOHA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 73.830.

Par un avis daté du 16 janvier 2002, enregistré le 21 janvier 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 janvier 2002 et, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°663 du 29 avril 2002, REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (R.C. B 42.802) a dénoncé une convention de services qu'elle aurait conclue avec ALOHA INTERNATIONAL S.A.

Il s'avère qu'aucune telle convention de service n'a été conclue entre ALOHA INTERNATIONAL S.A. et REGUS LUXEMBOURG S.A. et que cette publication a été faite par erreur, ALOHA INTERNATIONAL S.A. étant liée à une convention de service avec BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme, 26, boulevard Royal, L-2016 Luxembourg R.C. B 15.396 qui agit en qualité de domiciliataire de cette société.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012065.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

PWR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 76.648.

Par un avis daté du 16 janvier 2002, enregistré le 21 janvier 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 janvier 2002 et, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°663 du 29 avril 2002, REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (R.C. B 42.802) a dénoncé une convention de services qu'elle aurait conclue avec PWR INVESTMENT S.A.

Il s'avère qu'aucune telle convention de service n'a été conclue entre PWR INVESTMENT S.A. et REGUS LUXEM-BOURG S.A. et que cette publication a été faite par erreur, PWR INVESTMENT S.A. étant liée à une convention de service avec BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme, 26, boulevard Royal, L-2016 Luxembourg R.C. B 15.396 qui agit en qualité de domiciliataire de cette société.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012066.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

INVESCO ECO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxemborug, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 74.876.

Par un avis daté du 16 janvier 2002, enregistré le 21 janvier 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 janvier 2002 et, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°663 du 29 avril 2002, REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (R.C. B 42.802) a dénoncé une convention de services qu'elle aurait conclue avec INVESCO ECO 2000 S.A.

Il s'avère qu'aucune telle convention de service n'a été conclue entre INVESCO ECO 2000 S.A. et REGUS LUXEM-BOURG S.A. et que cette publication a été faite par erreur, INVESCO ECO 2000 S.A. étant liée à une convention de service avec BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme, 26, boulevard Royal, L-2016 Luxembourg R.C. B 15.396 qui agit en qualité de domiciliataire de cette société.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012067.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

STENIEL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard Prince Henri. R. C. Luxembourg B 88.718.

Written resolution of the sole shareholder of the Company on 27 March 2003

In full compliance of Article 193 of the law on commercial companies of 1915, the Undersigned, MHN LTD, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, hereby resolves to:

- 1. Grant full discharge to Mr. Percy King for his mandate as manager of the Company until this date.
- 2. Accept the resignation of Mr. Percy King pursuant to this letter dated 24 February 2003 as manager of the Company.
 - 3. Appoint Mr. Maarten Ruijs as supplemental manager of the Company.
- 4. Grant full power of representation to any lawyer of OOSTVOGELS & DE MEESTER with office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in order to register the appointment of the new manager with the Luxembourg competent authorities and administrations.

Signed in St-Helier, Jersey, Channel Islands, on March 27, 2003.

MHN LTD.

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA LIMITED

W. B. Scholfield

Director

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012167.3/1035/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

GRALOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 66.149.

Par un avis daté du 16 janvier 2002, enregistré le 21 janvier 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 janvier 2002 et, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°663 du 29 avril 2002, REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (R.C. B 42.802) a dénoncé une convention de services qu'elle aurait conclue avec GRALOR, S.à r.l.

Il s'avère qu'aucune telle convention de service n'a été conclue entre GRALOR, S.à r.l. et REGUS LUXEMBOURG S.A. et que cette publication a été faite par erreur, GRALOR, S.à r.l. étant liée à une convention de service avec BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme, 26, boulevard Royal, L-2016 Luxembourg R.C. B 15.396 qui agit en qualité de domiciliataire de cette société.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012068.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ALINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 76.284.

Par un avis daté du 16 janvier 2002, enregistré le 21 janvier 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 janvier 2002 et, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°663 du 29 avril 2002, REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (R.C. B 42.802) a dénoncé une convention de services qu'elle aurait conclue avec ALINA S.A.

Il s'avère qu'aucune telle convention de service n'a été conclue entre ALINA S.A. et REGUS LUXEMBOURG S.A. et que cette publication a été faite par erreur, ALINA S.A. étant liée à une convention de service avec BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme, 26, boulevard Royal, L-2016 Luxembourg R.C. B 15.396 qui agit en qualité de domiciliataire de cette société.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012069.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

UNITED CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 62.440.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 7 janvier 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturés aux 31 décembre 1999, 2000 et 2001 sont approuvés.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1999, 2000 et 2001 ainsi que l'affectation des résultats sont approuvés.

Décharge est donnée aux Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Michel Leclercq, Daniel David et Bernard Leclercq ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Jean-Marc Faber, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Quant à la décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales concernant les comptes annuels au 31 décembre 1999, les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Les mandats des Administrateurs ainsi que celui du Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

UNITED CONSULTING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012207.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

FPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 63.893.

Par un avis daté du 16 janvier 2002, enregistré le 21 janvier 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 janvier 2002 et, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°663 du 29 avril 2002, REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (R.C. B 42.802) a dénoncé une convention de services qu'elle aurait conclue avec FPA S.A.

Il s'avère qu'aucune telle convention de service n'a été conclue entre FPA S.A. et REGUS LUXEMBOURG S.A. et que cette publication a été faite par erreur, FPA S.A. étant liée à une convention de service avec BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme, 26, boulevard Royal, L-2016 Luxembourg R.C. B 15.396 qui agit en qualité de domiciliataire de cette société.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012071.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

FLAMIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 64.606.

Par un avis daté du 16 janvier 2002, enregistré le 21 janvier 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 janvier 2002 et, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°663 du 29 avril 2002, REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (R.C. B 42.802) a dénoncé une convention de services qu'elle aurait conclue avec FLAMIS, S.à r.l.

Il s'avère qu'aucune telle convention de service n'a été conclue entre FLAMIS, S.à r.l. et REGUS LUXEMBOURG S.A. et que cette publication a été faite par erreur, FLAMIS, S.à r.l. étant liée à une convention de service avec BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme, 26, boulevard Royal, L-2016 Luxembourg R.C. B 15.396 qui agit en qualité de domiciliataire de cette société.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012072.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

BIG SMILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 77.194.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 août 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012316.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

AZUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 77.229.

Par un avis daté du 16 janvier 2002, enregistré le 21 janvier 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 janvier 2002 et, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°663 du 29 avril 2002, REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (R.C. B 42.802) a dénoncé une convention de services qu'elle aurait conclue avec AZUFIN S.A.

Il s'avère qu'aucune telle convention de service n'a été conclue entre AZUFIN S.A. et REGUS LUXEMBOURG S.A. et que cette publication a été faite par erreur, AZUFIN S.A. étant liée à une convention de service avec BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme, 26, boulevard Royal, L-2016 Luxembourg R.C. B 15.396 qui agit en qualité de domiciliataire de cette société.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012073.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

BAYPOINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 76.933.

Par un avis daté du 16 janvier 2002, enregistré le 21 janvier 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 23 janvier 2002 et, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 663 du 29 avril 2002, REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal (R.C. B 42.802) a dénoncé une convention de services qu'elle aurait conclue avec BAYPOINT S.A.

Il s'avère qu'aucune telle convention de service n'a été conclue entre BAYPOINT S.A. et REGUS LUXEMBOURG S.A. et que cette publication a été faite par erreur, BAYPOINT S.A. étant liée à une convention de service avec BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme, 26, boulevard Royal, L-2016 Luxembourg R.C. B 15.396 qui agit en qualité de domiciliataire de cette société.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012074.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

BERTON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 38.666.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2003

- Les rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012317.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SSCC LUX VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 82.210.

_

EXTRAIT

SSCC LUX V, S.à r.l. a transféré ses 156.400 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de SSCC LUX VI, S.à r.l., au profit de SMURFIT INVESTMENTS FRANCE S.A., Société Anonyme de droit français, avec siège social à F-75116 Paris 2, rue Goethe, France, inscrite au registre de commerce de Paris sous le numéro B 378330096. Par suite de quoi, SMURFIT INVESTMENTS FRANCE S.A. est l'associé unique de SSCC LUX VI, S.à r.l.

Le 31 mars 2003.

Pour SSCC LUX VI, S.à r.l.

X. Pauwels

Mandataire spécial

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012123.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SSCC LUX IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 82.109.

EXTRAIT

SSCC LUX III, S.à r.l. a transféré ses 322.728 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de SSCC LUX IV, S.à r.l., au profit de SMURFIT INVESTMENTS FRANCE S.A., Société Anonyme de droit français, avec siège social à F-75116 Paris 2, rue Goethe, France, inscrite au registre de commerce de Paris sous le numéro B 378330096. Par suite de quoi, SMURFIT INVESTMENTS FRANCE S.A. est l'associé unique de SSCC LUX IV, S.à r.l.

Le 31 mars 2003.

Pour SSCC LUX IV, S.à r.l.

X. Pauwels

Mandataire spécial

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012125.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SOFITRA S.A., SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LES TRANSPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.965.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 mars 2003 que Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Pierre Schmit et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant Madame Gerty Marter seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 7 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012144.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

PEDUS SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 16.281.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 18 décembre 2002:

- que les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés et que le résultat de 305.333,41 EUR est affecté au report à nouveau;
- Monsieur Kirsch Henri Charles est nommé en remplacement de Monsieur Licinio Dos Santos à la fonction de Directeur technique dans le secteur «location de voiture avec chauffeur».

Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour extrait conforme

Pour le gérant

Par mandat

N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012134.3/273/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

MARVI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.306.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

Signature

Le Liquidateur

(012136.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

T.S.D. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.779.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER dénonce avec effet immédiat le siège de la société T.S.D. INVESTMENTS S.A. situé au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour réquisition et publication

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012209.2/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

T.S.D. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.779.

Il résulte de quatre lettres individuelles, adressées aux actionnaires de la société T.S.D. INVESTMENTS S.A. que Messieurs Christophe Mouton, Pierre Goffinet et Jean-Marc Faber démissionnent de leurs postes d'administrateurs avec effet au 31 mars 2003 et que Monsieur José Jimenez démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 31 mars 2003.

Pour extrait conforme et sincère

Pour publication, modification et réquisition

T.S.D. INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012208.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

GARGANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 86.405.

_

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2002 que:

- La démission de l'administrateur Madame Gerty Marter a été acceptée. Décharge pleine et entière a été accordée à Madame Marter.
- L'assemblée a nommé nouvel administrateur Monsieur Fausto Ortelli, réviseur d'entreprises, né à Viganello (Suisse), le 3 décembre 1938, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano (Suisse), Via Soave 2 pour terminer le mandat de Madame Marter, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012139.3/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SOLPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 79.914.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2003 que:

- La démission de l'administrateur Monsieur Lou Huby a été acceptée.

Décharge pleine et entière a été accordée.

- L'assemblée générale a nommé Monsieur Gabriele Bravi, gérant de société, né à Milan (Italie), le 24 février 1940, avec adresse professionnelle à Caracas (Venezuela), 1a, Av. con 1a Transversal de los Palos Grandes, nouveau membre du conseil d'administration pour terminer le mandat de Monsieur Huby, démissionnaire.
- 1. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2003 que suite à l'autorisation reçue par l'assemblée générale du même jour, le conseil d'administration a nommé, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, Monsieur Gabriele Bravi, préqualifié, président du conseil d'administration et administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012147.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

INDIGO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 64.156.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 mars 2003, vol. 16CS, fol. 89, case.9, que la société anonyme INDIGO INVESTMENTS S.A. (ci-après la «Société») a été dissoute et liquidée par décision de l'actionnaire unique réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société

Les livres et documents sociaux de la société resteront déposés pendant cinq ans à son ancien siège social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

(012359.3/230/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

A. Schwachtgen.

VARISA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 19.959.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(012174.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

VARISA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 19.959.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(012180.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

PARFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.040.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 mars 2003. Signature.

(012195.3/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

DEMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 81.245.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012197.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ROBERT SCHICKES, SUCC. R. WAGNER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (anc. ENTREPRISE ROBERT SCHICKES, SUCC. R.WAGNER, S.à r.l.).

Gesellschaftssitz: L-7245 Bereldange, 10, rue du Pont. H. R. Luxemburg B 10.033.

Im Jahre zweitausenddrei, am dritten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitze zu Hesperingen.

Sind erschienen:

Herr Reinhold Wagner, Sanitär- und Heizungsmeister, geboren am 29. Dezember 1960 in D-Doerbach, wohnhaft in D-54528 Salmtal, am Kellerberg, 11.

Frau Lucie Mausen, Buchhalterin, geboren am 25. Januar 1939 in D-Prüm, wohnhaft in L-7540 Rollingen/Mersch, 121, route de Luxembourg.

Herr Robert Schickes, Sanitär- und Heizungsinstallateur, geboren am 16. Februar 1937 in Wiltz, wohnhaft in L-7540 Rollingen/Mersch, 121, route de Luxembourg.

Herr Franz-Josef Quante, Sanitär- und Heizungsinstallateur, geboren am 28. Dezember 1949 à D-Welver, wohnhaft in D-54439 Palzem, Römerstrasse 8.

Die vorgenannten Komparenten handeln in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ENTREPRISE ROBERT SCHICKES & CO, S.à r.l. mit Sitz in Bereldange, 10, rue du Pont, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 10.033,

gegründet unter Privatschrift am 21. März 1972, wovon ein Auszug im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations von 1972, Seite 4855, veröffentlicht ist,

und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde laut notarieller Urkunde vom 4. Oktober 1995, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations von 1995, Seite 29958,

mit einem Gesellschaftskapital (laut Annahme des Euro als Währung am 1. Januar 2002) von 12.394,68 EUR, eingeteilt in 500 Anteile zu je 24,79 EUR, gezeichnet wie folgt:

Herr Robert Schickes, vorbenannt:	230 Anteile
PARCHAUSAN HOLDING S.A., mit Gesellschaftssitz in Weimershof:	150 Anteile
Herr Reinhold Wagner, vorbenannt:	120 Anteile
	500 Anteile

Die vorgenannten Komparenten ersuchten den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- I. Annahme der Abtretungen von Gesellschaftsanteilen:
- 1) Die Gesellschaft PARCHAUSAN HOLDING S.A. mit Gesellschaftssitz in Weimershof, hat am 30. November 1999 unter Privatschrift an die dies ausdrücklich annehmende Frau Lucie Mausen, vorbenannt, 120 ihrer Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ENTREPRISE ROBERT SCHICKES & CO, S.à r.l. abgetreten, worüber hiermit Titel und Quittung bestätigt wird.
- 2) Die Gesellschaft PARCHAUSAN HOLDING S.A., vorbenannt, hat am 30. November 1999 unter Privatschrift an den dies ausdrücklich annehmenden Herrn Robert Schickes, vorbenannt, ihre restlichen 30 Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ENTREPRISE ROBERT SCHICKES & CO, S.à r.l. abgetreten, worüber hiermit Titel und Quittung bestätigt wird.
- 3) Herr Robert Schickes, vorbenannt, hat am 2. Januar 2003 an den dies ausdrücklich annehmenden Herrn Franz-Joseph Quante, vorbenannt, 50 seiner Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ENTREPRISE ROBERT SCHICKES & CO, S.à r.l. abgetreten, worüber hiermit Titel und Quittung bestätigt wird.
- 4) Herr Robert Schickes, vorbenannt, hat am 2. Januar 2003 an den dies ausdrücklich annehmenden Herrn Reinhold Wagner, vorbenannt, 85 seiner Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ENTREPRISE ROBERT SCHICKES & CO, S.à r.l. abgetreten, worüber hiermit Titel und Quittung bestätigt wird.

Eine Abschrift dieser Abtretungen wird gegenwärtiger Urkunde, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, anwesend respektiv vertreten wie angegeben, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Nennwert der Anteile abzuschaffen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um 105,32 EUR zu erhöhen ohne Ausgabe von neuen Anteilen, so dass demgemäss das Gesellschaftskapital 12.500,- EUR beträgt, eingeteilt in 500 Anteile ohne Nennwert.

Diese Kapitalerhöhung geschah mittels Einbringen der entsprechenden Summe herstammend aus den Bilanzüberschüssen der Gesellschaft. Die Existenz dieser Bilanzüberschüsse wurde dem amtierenden Notar bestätigt durch ein Zertifikat, ausgestellt durch die Gesellschaft ELIOLUX S.A., mit Sitz in Luxemburg.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen als Nennwert der Anteile die Summe von 25,- EUR einzusetzen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen demgemäss Artikel 6 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben: «Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,- EUR eingeteilt in 500 Anteile zu je 25,- EUR, und ist gezeichnet wie folgt: Herr Reinhold Wagner, Sanitär- und Heizungsmeister, wohnhaft in D-54528 Salmtal, am Kellerberg,

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern in ROBERT SCHICKES, SUCC. R. WAGNER, S.à r.l.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Zweck der Gesellschaft folgendermassen abzuändern:

«Gesellschaftszweck ist der Betrieb einer Heizungs- und Sanitärfirma, sowie der Verkauf aller diesbezüglichen Waren und Artikel.

Gegenstand der Gesellschaft ist ausserdem die Durchführung von jederlei geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, der An- und Verkauf von beweglichen Gütern und Immobilien, sowie die Ausübung jedweder Tätigkeit, welche der Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich ist.»

Siebenter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Satzung abzuändern und ihr folgenden Wortlaut zu geben:

- Art. 1. Zwischen den Besitzern der hiermit geschaffenen Gesellschaftsanteile und derjenigen Anteile die späterhin noch ausgegeben werden könnten, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie diese später vervollständigt beziehungsweise abgeändert wurden, und der vorliegenden Satzung unterliegt.
- Art. 2. Gesellschaftszweck ist der Betrieb einer Heizungs- und Sanitärfirma, sowie der Verkauf aller diesbezüglichen Waren und Artikel.

Gegenstand der Gesellschaft ist ausserdem die Durchführung von jederlei geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, der An- und Verkauf von beweglichen Gütern und Immobilien, sowie die Ausübung jedweder Tätigkeit, welche der Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich ist.

- Art. 3. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichung ROBERT SCHICKES, SUCC. R. WAGNER, S.à r.l. an.
- Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Bereldingen. Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer verlegt werden.

Im Falle von Kriegswirren, wirtschaftlichen oder politischen Krisen, welche die Ausübung der Gesellschaftstätigkeit am Sitze nicht mehr erlauben, kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss derjenigen Teilhaber, welche noch in der Lage sind, sich unter den gegebenen Umständen der Geschäfte der Gesellschaft anzunehmen, nach dem Ausland verlegt werden. Eine solche Verlegung des Gesellschaftssitzes, die immer nur provisorischer Natur sein kann, ändert die Nationalität der Gesellschaft nicht.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in fünfhundert (500 Anteile) zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), und ist gezeichnet wie folgt:

Herr Reinhold Wagner, Sanitär- und Heizungsmeister, wohnhaft in D-54528 Salmtal, am Kellerberg, 11: 205 Anteile Frau Lucie Mausen, Buchhalterin, wohnhaft in L-7540 Rollingen/Mersch, 121, route de Luxembourg: . . 120 Anteile Herr Robert Schickes, Sanitär- und Heizungsinstallateur, wohnhaft in L-7540 Rollingen/Mersch, 121, rou-

te	e de Luxembourg:	. 125	Antei	ie
	Herr Franz-Josef Quante, Sanitär- und Heizungsinstallateur, wohnhaft in D-54439 Palzem, Römerstrasse	е		
8:		. 50) Anteil	le
	Total:	500	Antoil	_

Art. 7. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten einstimmigen Genehmigung der Teilhaber.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung einstimmigen Genehmigung der Teilhaber.

Diese Genehmigung ist nicht erfordert, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigte Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

- Art. 8. Ausser seiner Gesellschaftseinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht. Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.
- Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können.
- Art. 10. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Bei mehreren Geschäftsführern werden immer zwei Unterschriften verlangt. Kein Geschäftsführer ist Einzelzeichnungsberechtigt.

Art. 11. Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Der oder die Geschäftsführer sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

- Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 13. Die Geschäftsführung hat über die Gesellschaftstätigkeit ordnungsgemäss Buch zu führen, gemäss den einschlägigen kaufmännischen Gepflogenheiten.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen nach den Vorschriften des Gesetzes vom 18. September 1933.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

- Art. 14. Vom Reingewinn sind jährlich wenigstens ein Zwanzigstel zur Bildung eines gesetzlichen Rücklagefonds vorwegzunehmen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn die Rücklagen den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht haben, und ist wieder einzusetzen sobald dieses Zehntel in Anspruch genommen ist. Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt; diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlassung der Geschäftsführung. Der Saldo des Reingewinns steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.
- **Art. 15.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Die Gesellschaft anerkennt jedoch nur einen einzigen Eigentümer pro Gesellschaftsanteil. Etwaige Eigentümer in ungeteiltem Eigentum sind gehalten einen von ihnen der Gesellschaft gegenüber zu bezeichnen, welcher diese Anteile vertreten wird

Art. 16. Die eventuelle Liquidierung der Gesellschaft wird durch den oder die Geschäftsführer im Amt abgewickelt werden und, falls keine Geschäftsführer vorhanden sind oder falls die den Auftrag nicht annehmen, durch einen Liquidator, welcher von der Generalversammlung ernannt wird.

Die Liquidation wird gemäss den Artikeln 141-151 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfolgen.

Art. 17. Das nach erfolgter Liquidation verbleibende Nettovermögen wird unter die Teilhaber im Verhältnis zu ihren Anteilen an der Gesellschaft verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 18. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Achter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Rücktritt des technischen Geschäftsführers, Herrn Robert Schickes, vorbenannt, anzunehmen und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Neunter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Herrn Reinhold Wagner, vorbenannt, als neuen technischen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer zu ernennen, sowie

Frau Lucie Mausen, vorbenannt, in ihrer Funktion als administrativer Geschäftsführer zu bestätigen.

Ein jeder der Geschäftsführer ist befugt die Gesellschaft bis zum Betrag von 12.500,- EUR mit seiner alleinigen Unterschrift zu verpflichten.

Falls der Betrag 12.500,- EUR übersteigt, sind die Unterschriften der beiden Geschäftsführer erforderlich.

Erklärung der Geschäftsführer

Alsdann haben Frau Lucie Mausen und Herr Reinhold Wagner, beide vorbenannt, in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer erklärt, die hiervorne bestätigten Abtretungen ausdrücklich im Namen der Gesellschaft anzunehmen, und die Parteien von jeglicher Zustellung auf Grund von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches zu entbinden.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen belaufen sich auf zirka 1.000,- EUR.

Worüber Urkunde geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Hesperingen, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese mit Uns Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Wagner, L. Mausen, R. Schickes, F.-J. Quante, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, vol. 15CS, fol. 95, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 7. Februar 2003. G. Lecuit.

(012343.4/220/198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SIVRY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.252.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 mars 2003. Signature.

(012198.3/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

PICABO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 54.489.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(012177.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

PICABO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 54.489.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(012175.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

PICABO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 54.489.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(012172.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

PICABO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 54.489.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(012170.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

RESITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir. R. C. Luxembourg B 58.366.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012202.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ZENITEL S.A., Société Anonyme Holding. (anc. SAIT INTERNATIONAL S.A.).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 15.645.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC05631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(012205.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

GENERAL MILLS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 92.388.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-fourth of March.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GENERAL MILLS CANADA CORPORATION, a Nova Scotia unlimited liability company having its registered office at Summit Place, 1601 Lower Water Street, Halifax, Nova Scotia (Canada) B3J 3P6, represented by MANACOR (Luxembourg) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, here represented by Mr Paul Van Baarle, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy executed on March 20th, 2003.

The prenamed proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.

- **Art. 1.** There is hereby established an unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended by the laws of September 18th, 1933 on limited liability companies and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.
 - Art. 2. The denomination of the company is GENERAL MILLS LUXEMBOURG, S.à r.l.
 - Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The object of the company is the management of companies by all measures concerning all transactions relating directly or indirectly to his object or to all similar or connected objects which it may deem useful to the accomplishment of its purposes, acting personally or through any physical or moral persons acting in the name of the company.

The company may furthermore hold participations in any form in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation in Luxembourg or abroad and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend to affiliated companies and borrow in any form with or without any interest and proceed to the issue bonds.

The company may perform any movable, financial, industrial, commercial transactions which are directly or indirectly in connection with his object and gave a commercial establishment open to the public. The company may also carry out any transaction in respect of acquiring, selling, managing real estate.

The company may realise his object directly or indirectly in his own name or for the account of third persons, alone or associated with third parties by performing all transactions in favour of his object or in favour of the object of companies in which she has a participating interest.

- Art. 5. The corporation is established for an undetermined period.
- Art. 6. The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.
- **Art. 7.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) parts with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.
 - Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts «inter vivos» to non-participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 10. The company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. This appointment may be cancelled by the general meeting of the participants at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty percent (50%) of the capital.

- Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on May 1st and shall terminate on April 30th of the following year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on April 30th, 2004.
- **Art. 13.** After the end of each fiscal year, an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. In case of dissolution of the corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who need not to be participants) appointed by the meeting of participants at he majority defined by Article 142 of the law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities.

Art. 15. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

The appearing party GENERAL MILLS CANADA CORPORATION declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) parts have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,350.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions.

- 1. The address of the Corporation is set at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
- 2. The following persons are appointed managers (gérants) for an undetermined period:
- Mr Paul Van Baarle, employee, born in NL-Rotterdam, on September 15th,1958, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
- Mr Patrick Van Denzen, employee, born in NL-Geleen, on February 28th,1971, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
 - 3. The company will be bound in any circumstances by the joint signature of the two managers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed

Suit la version française

L'an deux mille trois, le vingt-quatre mars.

Par devant Nous Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

GENERAL MILLS CANADA CORPORATION, avec siège social à Nova Scotia (Canada), Summit Place, 1601 Lower Water Street, Halifax, Nova Scotia (Canada) B3J 3P6, inscrite au Registre de Commerce de Nova Scotia (Canada) sous le numéro B3J 3P6, représentée par la société anonyme MANACOR (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par Monsieur Paul Van Baarle, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration lui conférée à Luxembourg le 20 Mars 2003

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

- Art. 1er. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et celles du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la société sera GENERAL MILLS LUXEMBOURG, S. à r. l.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la gestion d'entreprises par tout moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, que ce soit en son nom propre ou par l'intermédiaire d'une autre personne physique ou morale agissant pour le compte de la société.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euro (100,- EUR).
- Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentant la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérants.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Ils sont toujours révocables par l'assemblée des associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 11. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/ des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

- Art. 12. L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 avril 2004.
- Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et paiement

La société comparante GENERAL MILLS CANADA CORPORATION, prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.350,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège de la société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
- 2. Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, né à NL-Rotterdam, le 15 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
- Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, né à NL-Geleen, le 28 février 1971, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
 - 3. La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Baarle et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 mars 2003, vol. 466, fol. 69, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 mars 2003. A. Lentz.

(012383.3/221/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

JAMES INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 92.392.

STATUTES

In the year two thousand three, on the sixth of February. Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

TRISKELION TRUST COMPANY LIMITED, a company incorporated under the law of The Isle of Man, having its registered office at 19 Mount Havelock Douglas, Isle of Man IM1 2QG, registered in the Registre de Commerce of The Isle of Man, under the number 16424,

acting as trustee of James Trust, a company incorporated under the law of The Isle of Man and having its registered office at 19, Mount Havelock, Douglas, Isle of Man IM1 2QG,

here represented by Mrs. Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 6, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name JAMES INVEST, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.
- Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders, meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.
- **Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

TRISKELION TRUST COMPANY LIMITED prenamed, acting as trustee of James Trust prenamed, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
- Mr. Dirk Cornelius Oppelaar, lawyer, born the 7th of December 1968 at Kupang, and residing at 62 rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;
- Mrs. Stéphanie Yvonne Geneviève Colson, lawyer, born the 15th of April 1976 at Remiremont, France and residing at 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.
 - 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

TRISKELION TRUST COMPANY LIMITED, une société de l'Île de Man, ayant son siège social à 19 Mount Havelock Douglas, Île de Man, IM1 2QG, enregistrée au Registre de Commerce de l'Île de Man, sous le numéro 16424, agissant en sa qualité de trustee de James Trust, une société de l'Île de Man, ayant son siège social à 19 Mount Havelock Douglas, Île de Man,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 6 février 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: JAMES INVEST, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature de n'importe quel membre du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

TRISKELION TRUST COMPANY LIMITED précitée, agissant en sa qualité de Trustee de James Trust précitée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
- Monsieur Dirk Cornelius Oppelaar, juriste, né le 7 décembre 1968 à Kupang, Indonésie et résidant à 62 rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;
- Mademoiselle Stéphanie Yvonne Geneviève Colson, juriste, née le 15 avril 1976 à Remiremont, France et résidant à 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.
 - 2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, vol. 15CS, fol. 96, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(012394.3/220/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

CERAMICA INTERNATIONAL HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 79.180.

In the year two thousand and three, on the twentieth of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BACP EUROPE FUND II, L.P., R.C. number 3191480, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at 9 East Lookermann Street, Dover, Kent County, DE 19901 USA,

hereby represented by Ms Beatriz Gonzáles, private employee, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Chicago on March 6, 2003,

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of CERAMICA INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., R.C. B Number 79.180, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, dated November 10, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 435 of June 13, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit dated December 21st, 2000, published in the Mémorial C number 745 of September 11th, 2001.

- The Company's capital is set at thirteen thousand five hundred (13.500,-) euro, represented by five hundred forty (540) shares of a par value of twenty-five (25,-) euro each, all entirely subscribed and fully paid in.
- 1. By share transfer under private seal dated May 31, 2002, filed with Luxembourg A.C. on January 30, 2003, vol. 579, fol. 72, case 6, BAS CAPITAL FUNDING CORPORATION, a company with registered office at 231, South LaSalle Street, Chicago, Illinois 60697, has transferred all its 540 shares in the Company to GERMANY TELECOMMUNICATIONS 2, S.à r.l. a company with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, at their nominal value, whereof receipt.

This share transfer has been effected with the approval of the Company and has been accepted as far as necessary by the manager of the Company.

2. By share transfer under private seal dated May 31, 2002, filed with Luxembourg A.C. on January 30, 2003, vol. 579, fol. 72, case 6, GERMANY TELECOMMUNICATIONS 2, S.à r.l., a company with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, has transferred all its 540 shares in the Company to BACP EUROPE FUND II, L.P., prenamed, at their nominal value, whereof receipt.

This share transfer has been effected with the approval of the Company and has been accepted as far as necessary by the manager of the Company.

As a consequence of such transfers, the shares in the Company are henceforth all allotted to BACP EUROPE FUND II, L.P., prenamed.

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend Article 10 of the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

«Art. 10. Representation - Authorised signatories

In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers and each manager will receive an A or B signatory power. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

Second resolution

The resignation of the manager Mr Alexis Kamarowsky, born on April, 10, 1947 in Strang now Bad Rothenfelde, Germany, with professional address at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, is accepted and discharge is given to him for his mandate until today.

Third resolution

Is confirmed for an unlimited period of time as manager of the Company with a B signatory power:

- Mr Lloyd C. Perry, born on August 26, 1965 in Chicago, USA, with professional address at 43, Grosvenor Street, London, W1K3HL United Kingdom.

Fourth resolution

Is appointed for an unlimited period of time as manager of the Company with an A signatory power:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), R.C. Luxembourg B N° 40.312, a company having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

Is appointed for an unlimited period of time as manager of the Company with a B signatory power:

- Mr Jeremy Paul, born on April 8, 1967 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at 43, Grosvenor Street, London, W1K3HL United Kingdom.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City. On the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BACP EUROPE FUND II, L.P., R.C. numéro 3191480, une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 9 East Lookermann Street, Dover, Kent County, DE 19901 USA,

lci représentée par Madame Beatriz Gonzáles, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago le 6 mars 2003.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de CERA-MICA INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., R.C. B Numéro 79.180, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, en date du 10 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 435 du 13 juin 2001.

Les statuts ont été modifiés par un acte de Maître Gérard Lecuit en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C 745 du 11 septembre 2001.

- Le capital social de la Société est fixé à treize mille cinq cents (13.500,-) euros, représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
- 1. En vertu d'une cession de parts sous seing privé datée du 31 mai 2002, enregistrée à Luxembourg le 30 janvier 2003, vol. 579 fol. 72 case 6, BAS CAPITAL FUNDING CORPORATION, une société avec siège social au 231, South LaSalle Street, Chicago, Illinois 60697, a cédé toutes les 540 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à GERMANY TELECOMMUNICATIONS 2, S.à r.l. une société avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, à leur valeur nominale, ce dont quittance.

Cette cession a été effectuée avec l'accord de la Société et, pour autant que de besoin, acceptée par le gérant de la Société.

2. En vertu d'une cession de parts sous seing privé datée du 31 mai 2002, enregistrée à Luxembourg le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 72, case 6, GERMANY TELECOMMUNICATIONS 2, S.à r.l., une société avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a cédé toutes les 540 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BACP EUROPE FUND II, L.P. préqualifiée, à leur valeur nominale, ce dont quittance.

Cette cession a été effectuée avec l'accord de la Société et, pour autant que de besoin, acceptée par le gérant de la Société.

Suite à ces cessions, les parts sociales dans la Société sont désormais toutes attribuées à BACP EUROPE FUND II, L.P., préqualifiée.

L'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 10 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant de la Société reçoit un pouvoir de signature A ou B. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant disposant d'un pouvoir de signature A et d'un gérant disposant d'un pouvoir de signature B.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.»

Deuxième résolution

La démission du gérant Monsieur Alexis Kamarowsky, né à Strang actuellement Bad Rothenfelde, Allemagne, le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte-Croix L-1371 Luxembourg, est acceptée et décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Est confirmé comme gérant disposant d'un pouvoir de signature B, pour une période indéterminée:

- Monsieur Lloyd C. Perry, né le 26 août 1965 à Chicago, USA, avec adresse professionnelle au 43, Grosvenor Street, Londres, W1K3HL Royaume-Uni.

Quatrième résolution

Est nommé comme gérant de la Société disposant d'un pouvoir de signature A, pour une période indéterminée:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), R.C. Luxembourg B N° 40.312, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L- 1371 Luxembourg;

Est nommé comme gérant de la Société disposant d'un pouvoir de signature B, pour une période indéterminée:

- Monsieur Jeremy Paul, né le 8 avril 1967 à Guernesey, lles Anglo-Normandes, avec adresse professionnelle au 43, Grosvenor Street, Londres, W1K3HL Royaume-Uni.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Gonzáles, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, vol. 138S, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(012332.3/230/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

CERAMICA INTERNATIONAL HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 79.180.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 307 du 20 mars 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(012335.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

TAKEOFF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 85.601.

L'an deux mille trois, le cinq mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TAKEOFF INVESTMENTS S.A., R.C. Numéro B 85.601 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 9 janvier 2002, publié au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C, Numéro 689 du 4 mai 2002.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 28 juin 2002, publié au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C, Numéro 1311 du 10 septembre 2002.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent quatre-vingt (180) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ciaprès reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de deux cent vingt mille euros (EUR 220.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), avec émission de deux cent vingt (220) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).
 - 2. Souscription et libération par apport en nature.
 - 3. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.
 - 4. Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux cent vingt mille euros (EUR 220.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), par la création et l'émission de deux cent vingt (220) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toutes les actions ont été souscrites par la société FIDUCENTER S.A., avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18 rue de l'Eau,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une résolution du Conseil d'administration tenue à Luxembourg, le 5 mars 2003.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par la société FIDUCENTER S.A., préqualifiée, par l'apport en nature de la propriété de l'appartement suivant:

Désignation

Les parts d'immeuble ci-après désignées dans un immeuble en copropriété sis à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, ancienne commune de Luxembourg, Section F de la ville haute:

numéro 597/2366, lieu-dit «rue de l'Eau», maison place, contenant 7 ares 90 centiares, à savoir:

- a) en propriété privative et exclusive:
- a1) la cave numéro 10 au deuxième sous-sol,
- a2) le garage numéro 34 au deuxième sous-sol,
- a3) l'appartement R2C au deuxième étage,

faisant vingt-deux virgule quatre-vingts millièmes (22,80/1000es) des parties communes et

b) en copropriété et indivision forcée:

Vingt-deux virgule quatre-vingts millièmes (22,80/1000es) des parties communes y compris le sol ou le terrain, le tout plus amplement désigné et décrit à l'acte de base, reçu par les notaires Joseph Kerschen et Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, le 6 juillet 1981, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 17 juillet 1981, volume 887, numéro 88, respectivement en vertu d'un acte de vente avec modification du tableau des millièmes, reçu par le notaire Lucien Schuman, prédit, le 9 avril 1984, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 13 juin 1984, volume 985, numéro 37, respectivement en vertu d'un acte rectificatif, reçu par Maître Robert Schuman, alors de résidence à Rambrouch, le 2 juillet 1991, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 15 juillet 1991, volume 1259, numéro 133.

Origine de propriété

L'apporteuse a acquis ces parts d'immeuble de Monsieur Bernard Hermann Hebbelmann en vertu d'un acte de vente reçu de Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 7 août 2000, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2000, volume 1650, numéro 121.

Conditions de l'apport

- 1) Les biens et droits immobiliers sont apportés dans l'état où ils se trouvent actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues ou discontinues y attachées, sans aucune garantie ni répétition de la part de la partie apporteuse de la désignation ou de la contenance indiquée, dont le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte acquéreuse, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.
- 2) La partie acquéreuse aura la propriété et la jouissance à partir des présentes. En cas d'existence d'un bail écrit ou verbal, la partie acquéreuse sera tenue de respecter les baux en question.
- 3) Les charges communes courantes, venues à échéance au jour de l'entrée en jouissance, restent à charge de la partie apporteuse; tous les frais et charges communs, ainsi que toutes les contributions et impositions, taxes et autres perceptions communales ou de l'Etat grevant les éléments immobiliers sont à charge de la partie acquéreuse à partir de ce jour.
 - 4) Les biens et droits immobiliers sont apportés libres de tout droit, gage ou hypothèque.
- 5) En cas d'existence d'un syndic la partie acquéreuse s'engage à notifier le transfert de propriété au syndic et la partie apporteuse fera dresser un décompte relativement aux avances sur frais communs payées par elle et les frais réels communs redus jusqu'au jour de l'entrée en jouissance, la différence en plus ou moins entre ces avances et les frais réels étant à bonifier ou à charge de la partie apporteuse. A ce sujet, le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que la partie apporteuse reste tenue des charges de copropriété jusqu'au jour de la notification au syndic et que la partie acquéreuse, à défaut de notification, devient redevable des arriérés de charges dus par la partie apporteuse, sans préjudice de la solidarité résultant du dernier alinéa de l'article 25 de la loi modifiée sur la copropriété.

Les charges pour travaux de remise en état, de remplacement, d'amélioration et, le cas échéant de réfection de parties communes ou d'éléments d'équipement commun, décidés par l'assemblée des copropriétaires avant la date des présentes, lors même que leur exécution ne serait pas encore commencée, et/ou la charge liquide et exigible non encore décomptée seront, à défaut de convention contraire sous seing privé, à charge de la partie acquéreuse.

- 6) La partie acquéreuse prend les biens et droits immobiliers présentement apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement, avec toutes leurs appartenances et dépendances, sans garantie de la part des vendeurs et sans pouvoir exercer aucun recours contre les vendeurs pour quelque cause que ce soit, notamment pour mauvais état du sol ou sous-sol, vétusté, dégradations quelconques, vices de construction ou autres, apparents ou cachés, mitoyennetés, communautés ou alignements pouvant y être afférents.
- 7) Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la partie acquéreuse qui déclare utiliser les prédits biens et droits immobiliers comme bureaux.

Les conditions de l'apport résultent par ailleurs d'une décision du conseil d'administration de l'apporteuse qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Evaluation - Expertise

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature en question a été dressé en date du 3 mars 2003 par la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, Fiduciaire d'expertise comptable et de révision, établie à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 220 actions nouvelles de EUR 1.000,00 à émettre en contrepartie de l'apport.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3, alinéa 1er des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) divisé en quatre cent (400) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 928B, fol. 47, case 9. – Reçu 2.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003. A. Schwachtgen.

(012340.3/230/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

TAKEOFF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 85.601.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 259 du 5 mars 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxem-

bourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(012341.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

COFIDE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 65.604.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Signature.

(012505.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

GSD-CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 92.417.

STATUTES

In the year two thousand three, on the fourteenth of February. Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mrs Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguevaux (France) and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in Metz (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 67.822,

here represented by Mrs Sandrine Martz, prenamed and Mr Guillaume Martin-Saudax, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of GSD-CORPORATION S.A.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- **Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either share-holders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. They may be reelected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of May at 11.00 a.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.
- **Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statemen

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred Euros (1,900.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:
- a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed;
- b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed;
- c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 81.525.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 68.168.
 - 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatorze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,
- ici représentée par Madame Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguevaux (France) et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à Metz (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.
- 2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 67.822, ici représentée par Madame Sandrine Martz, prénommée et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GSD-CORPORATION S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:
- a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée;
- b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée;
- c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 81.525.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:
 - C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 68.168.
 - 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: S. Martz, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, vol. 138S, fol. 22, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

G. Lecuit.

(012535.4/220/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

PERLEFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling. R. C. Luxembourg B 67.962.

Extrait des résolutions de l'associée unique du 20 mars 2003

«L'associée unique décide de reconduire le mandat de la gérante, Madame Dominique Dislaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale de l'associée unique qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2002.»

Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012656.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

A.N.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2141 Luxembourg, 44, rue Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 86.913.

M. Jean-François Rémy renonce par la présente aux fonctions d'administrateur dans la société, avec effet immédiat, et en demande décharge pleine et entière.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

I.-F. Rémy.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012622.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

A.N.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2141 Luxembourg, 44, rue Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 86.913.

M. Roland Bingen renonce par la présente aux fonctions d'administrateur dans la société, avec effet immédiat, et en demande décharge pleine et entière.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

R. Bingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012624.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

A.N.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2141 Luxembourg, 44, rue Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 86.913.

M. Dominique Philippe renonce par la présente aux fonctions d'administrateur dans la société, avec effet immédiat, et en demande décharge pleine et entière.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

D. Philippe.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012625.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

LINUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer. H. R. Luxemburg B 92.387.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddrei, den siebenundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen

- 1) Herr Claude Schmit, Direktor, geboren am 8. März 1947 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg,
- 2) Herr Sylvain Kirsch, Direktor, geboren am 8. April 1956 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg,

beide hier vertreten durch Frau Nicole Reinert, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg,

aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 24. März 2003. .

Welche Vollmachten, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorgenannt, beschlossen haben, unter sich eine Holdinggesellschaft zu gründen gemäß folgender Satzung:

Art. 1. Es wird eine Holdinggesellschaft gegründet unter der Bezeichnung LINUX HOLDING S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz, vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wurde, aufgelöst werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgend einer Form an anderen in- und ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung und Verwertung dieser Beteiligungen, jedoch unter Berücksichtigung der in Artikel 209 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften lautenden Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder sonstwie und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Sie hat ebenfalls zum Zweck die Anschaffung von Erfinderpatenten, sowie die Verwertung dieser Patente und anderer Rechte, welche mit diesen verbunden sind.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, alle Mitarbeit, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Jede Aktivität der Gesellschaft kann entweder direkt oder indirekt in Luxemburg oder an einem anderen Ort durch den Hauptsitz oder Zweigniederlassungen in Luxemburg oder an einem anderen Ort ausgeführt werden.

Sie wird alle Massnahmen treffen um ihre Rechte zu wahren und kann alle irgendwelchen Handlungen tätigen, welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind, dies alles im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.

Das genehmigte Kapital der Gesellschaft ist auf zweihunderttausend Euro (EUR 200.000,-) Euro festgesetzt, eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist ermächtigt und beauftragt, das Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien mit oder ohne Ausgabeprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrates durchgeführt werden. Kapitalerhöhungen, welche nicht innerhalb einer Dauer von fünf Jahren nach Veröffentlichung der Gründungsurkunde vom 27. März 2003 im «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» erfolgt sind, bedürfen der vorherigen Erneuerung der Ermächtigung durch einen Gesellschafterbeschluss. Der Verwaltungsrat wird die Ausgabe der diese Kapitalerhöhung ganz oder teilweise darstellenden Aktien beschliessen und die betreffenden Zeichnungen annehmen. Er ist ebenfalls ermächtigt und beauftragt die Zeichnungsbedingungen festzusetzen oder zu beschliessen, Aktien auszugeben, welche diese Kapitalerhöhung ganz oder teilweise darstellen durch die Umwandlung von freien Reserven oder Gewinnvorträgen in Kapital und die periodische Zuteilung an die Aktionäre von voll eingezahlten Aktien an Stelle von Dividenden.

Nach jeder erfolgter und vom Verwaltungsrat festgestellten Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals wird Artikel drei der Satzung entsprechend abgeändert. Diese Änderung wird vom Verwaltungsrat oder von einer hierzu vom Verwaltungsrat beauftragten Person festgestellt und veröffentlicht.

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch das Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften zurückkaufen.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre, in Übereinstimmung mit den Bestimmung über Satzungsänderungen.

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Es ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen. Diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.

- Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden
 - Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Montag des Monats April um 10.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 10. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

- Art. 12. Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividenden auszuzahlen.
- Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und das Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2003.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet zum ersten Mal im Jahre 2004 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:	
1) Herr Claude Schmit, vorgenannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien	155
2) Sylvain Kirsch, vorgenannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien	155
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Alle Aktien wurden sofort zu hundert Prozent in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, daß die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Koster

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert (1.500,-) Euro.

Gründungsversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, vertreten wie vorgenannt, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrat wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
- a) Frau Tania Fernandes, Privatangestellte, geboren am 6. Dezember 1976 in Esch-Alzette, mit Berufsanschrift in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg,
- b) Frau Fabienne Del Degan, Privatangestellte, geboren am 29. Juli 1979 in Esch-Alzette, mit Berufsanschrift in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, und
- c) Herr Sylvain Kirsch, Direktor, geboren am 8. April 1956 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg.
 - 3) Es wird zum Kommissar ernannt:
 - Die Gesellschaft EURO ASSOCIATES, R.C. Luxemburg B N° 23 090, mit Sitz in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg.
- 4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2008.
- 5) Unter Zugrundelegung von Artikel 53, Absatz 4 und 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen, aus seiner Mitte einen Delegierten des Verwaltungsrates zu bestimmen, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig binden kann.
 - 6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. Reinert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, vol. 16CS, fol. 89, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003

A. Schwachtgen.

(012380.3/230/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Lux-IS, S.à r.l., Société à responsabiltié limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht. R. C. Luxembourg B 69.070.

L'an deux mille trois, le onze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Lux-IS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-7248 Bereldange, 29, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 69.070, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432 du 9 juin 1999. Les statuts ont été modifié suivant acte sous seing privé en date du 24 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1308 du 10 septembre 2002.

L'assemblée se compose de deux (2) seuls et uniques associés, savoir:

- 1.- Monsieur Fernand Zanen, administrateur de société, demeurant à L-7248 Bereldange, 29, rue Michel Rodange.
- 2.- Monsieur Patrick Konsbruck, employé privé, demeurant à L-3651 Kayl, 38, rue Joseph Müller.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-7248 Bereldange, 29, rue Michel Rodange à L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht, 5.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. 1er alinéa. Le siège social est établi à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).»

Deuxième résolution

Les associés décident ensuite d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de cinq Euros trente-deux cents (5,32 EUR) afin de le porter de son montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) à un montant de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) par apport en numéraire de ladite somme à due concurrence, sans cependant créer, ni émettre des parts sociales nouvelles.

La preuve de ce paiement de cinq Euros trente-deux cents (5,32 EUR) effectué en numéraire les associés, a été donnée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Troisième résolution

Les associés décident de fixer une nouvelle valeur nominale de chaque part sociale à cent vingt-quatre Euros (124,-EUR) et de remplacer par conséquent les anciennes cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, par cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,-EUR) chacune et d'attribuer les cent (100) nouvelles parts sociales aux associés dans la proportion de leur participation actuelle dans la société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article six (6) des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

50
50
100»

Dont acte, passé à Bertrange, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Zanen, P. Konsbruck, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2003, vol. 875, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mars 2003. J.J. Wagner.

(012379.4/239/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Lux-IS, S.à r.l., Société à responsabiltié limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht. R. C. Luxembourg B 69.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Belvaux, le 10 mars 2003.

(012381.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

J.J. Wagner.

A & K INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue. R. C. Luxembourg B 50.290.

L'an deux mille trois, le vingt et un janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A & K INVEST S.A., avec siège social à Bertrange, constituée par acte notarié en date du 3 août 1992, publié au Mémorial Recueil C numéro 582 du 9 décembre

1992, dont les statuts furent modifiés suivant actes notariés, en date du 11 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil C numéro 349 du 21 septembre 1994 et en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 621 du 1er septembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Claire De Loor, employée privée, demeurant à B-Athus.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eugène Guido Wathion, expert-comptable, demeurant à Bertrange. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Prolongation des mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes actuels.
- 2. Transfert du siège à Luxembourg, Grand-Rue 31.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que les mandats:

- * des administrateurs, respectivement administrateur-délégué actuels,
- Monsieur Henri Troisfontaine, administrateur-délégué, né à Tongres (Belgique), le 5 janvier 1954, demeurant à B-3700 Tongres Maastrichterstraat 99,
- Monsieur Michel Troisfontaine, administrateur, né à Tongres (Belgique), le 25 février 1957, demeurant à B-3700 Tongres, Driekruisenweg 43,
- Monsieur Eugène Guido Wathion, expert-comptable, né à Borgloon (Belgique), le 16 février 1944, demeurant à L-8041 Bertrange, 224, rue des Romains,
 - * et du commissaire aux comptes actuel:

Madame Viviane Deroije, sans état, née à Hasselt (Belgique), le 29 août 1952, demeurant à L-8041 Bertrange, 224, rue des Romains,

sont prolongés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue de sorte que le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. 2ème alinéa. Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-O. Wurth, M.-C. De Loor, G. Wathion, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 55, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(012330.4/220/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

A & K INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange. R. C. Luxembourg B 50.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(012331.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

BIG SMILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 77.194.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012327.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

FAIRCOAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 32.631.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAIRCOAST S.A.

Signatures

(012333.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

LUGUNA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 87.127.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUGUNA HOLDINGS S.A.

Signatures

(012334.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ADMINISTRATION OFFICE & CONSULTANCY, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 83.870.

L'an deux mille trois, le vingt et un janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADMINISTRATION OFFICE & CON-SULTANCY, avec siège social à Bertrange, constituée par acte notarié en date du 25 septembre 2001, publié au Mémorial Recueil C numéro 238 du 12 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Claire De Loor, employée privée, demeurant à B-Athus.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eugène Guido Wathion, expert-comptable, demeurant à Bertrange. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Nomination d'un nouveau administrateur, Broux Ellen, demeurant à B-3700 Tongres, Maastrichterstraat 121, remplaçant Monsieur Stephen Jeffrey Edwards, demeurant à The Grange, Grange Road, Bromley Cross, BL7 AX Bolton/UK.
 - 2. Transfert du siège à Luxembourg, Grand-Rue 31.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Stephen Jeffrey Edwards de son mandat d'administrateur et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur qui continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire, savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007:

Madame Ellen Broux, administrateur, née à Tongres (Belgique), le 22 juin 1982, demeurant à B-3700 Tongres, Maastrichterstraat 121.

Le conseil d'administration est donc composé des personnes suivantes:

- Madame Ellen Broux, prénommée,
- Monsieur Luc Broux, administrateur, né à Tongres (Belgique), le 14 juillet 1957, demeurant à B-3700 Tongres, Maastrichterstraat 121,
- Monsieur François Houben, administrateur-délégué, né à Hasselt (Belgique), le 26 octobre 1948, demeurant à B-2140 Antwerpen, Blijde Inkomststraat 31.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue de sorte que le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. 2ème alinéa. Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: P.-O. Wurth, M.-C. De Loor, G. Wathion, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 55, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(012305.4/220/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ADMINISTRATION OFFICE & CONSULTANCY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 83.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(012306.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeure de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange